



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 100, rue du Parc Industriel (lot 4 576 066 du cadastre du Québec)

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 5 juillet 2021, à 20 h 00, au 100 rue St-Pierre (ou à huis clos et par visioconférence si les mesures sanitaire changent), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Déplacer l'entrée d'accès à la propriété à 5 mètres de l'intersection avec la Route du 7<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> rang afin de faciliter l'accès aux camions lourds, au lieu de 10 mètres tel que prescrit par l'article 52 du Règlement numéro 764-2014 sur le zonage.

Conformément au décret numéro 735-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 mai 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil, est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du 18 juin 2021 au 2 juillet 2021. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Saint-Léon-de-Standon, le 18 juin 2021

  
Michel Lacasse,  
directeur général / sec.-trésorier